



# MÉTHODOLOGIE D'ORGANISATION ET DE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN DU MÉMOIRE POUR LE CYCLE DE MASTER DANS L'UNIVERSITÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE "VICTOR BABEȘ" DE TIMIȘOARA

## SESSION JUILLET 2023

	Prénom, Nom, Fonction	Date	Signature
Rédigé :	PR Dr. Daniel-Florin Lighezan, Vice-recteur didactique, PhD  PR Dr. Bogdan Timar, Doyen de la Faculté de médecine, PhD  PR Pharm. Codruța-Marinela Șoica, Doyen de la Faculté de pharmacie, PhD  PR Dr. Meda-Lavinia Negruțiu, Doyen de la Faculté de médecine dentaire, PhD	10.02.2023	
Validé par le Bureau juridique	Codrina Mihaela Levai, PhD Conseiller juridique	22.02.2023	
Approuvé par le comité permanent du Sénat pour la révision des règlements et de la Charte de l'Université	PR Dr. Mirela-Danina Muntean, PhD	22.02.2023	
Date d'entrée en vigueur:	22.02.2023 (Ed. I)		
Date de retrait :			

PRORECTORAT DIDACTIC

P-ța Eftimie Murgu, nr. 2, cod 300041, Timișoara, România

Tel: +40256220483

Email: prorektoratdidactic@umft.ro

[www.umft.ro](http://www.umft.ro)



## CONTENU

CHAPITRE I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.....	3
CHAPITRE II. ORGANISATION DE LA SOUTENANCE DU MÉMOIRE.....	3
CHAPITRE III. INSCRIPTION DES CANDIDATS À L'EXAMEN DE MÉMOIRE.....	4
CHAPITRE IV. DÉROULEMENT DE L'EXAMEN DE MÉMOIRE.....	4
CHAPITRE V. PRÉSENTATION ET SOUTENANCE DU MÉMOIRE.....	5
CHAPITRE VI. MESURES POUR GARANTIR L'ORIGINALITÉ DU CONTENU DU MÉMOIRE....	6
CHAPITRE VII. DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES.....	7
CHAPITRE VIII. DISPOSITIONS FINALES.....	8

### PRORECTORAT DIDACTIC

P-ța Eftimie Murgu, nr. 2, cod 300041, Timișoara, România

Tel: +40256220483

Email: [prorectoratdidactic@umft.ro](mailto:prorectoratdidactic@umft.ro)

[www.umft.ro](http://www.umft.ro)



## CHAPITRE I. CONSIDÉRACTIONS GÉNÉRALES

**Art. 1.** - A l'Université de Médecine et de Pharmacie "Victor Babeș" de Timișoara (ci-après dénommée UMPHVT), l'achèvement du programme de master est réalisé par un examen de mémoire.

**Art. 2.** L'examen de mémoire est réalisé conformément aux dispositions de la Loi de l'Education Nationale n° 1/2011, de la Loi n° 288/2004 sur l'organisation des études universitaires, avec les modifications et les ajouts ultérieurs, de l'Arrêté du Ministère de l'Education et de la Recherche n° 4062/2003 sur l'assurance de la qualité des travaux de licence, de diplôme et de mémoire, de l'Arrêté du Gouvernement n° 404/2006 sur l'organisation et le déroulement des études universitaires, de l'Arrêté du Ministère de l'Education et de la Recherche n° 404/2006 sur l'organisation et le déroulement des études universitaires. 404/2006 sur l'organisation et le déroulement des études universitaires de master, l'Ordre du Ministre de l'Education no. 3106/2022 approuvant la Méthodologie cadre pour l'organisation et le déroulement des examens de licence/diplôme et de mémoire, publié dans la partie I du Journal Officiel de la Roumanie no. 169 du 21 février 2022.

**Art. 3.** L'examen de mémoire consiste en une seule épreuve, à savoir la présentation et la soutenance du mémoire. La soutenance du mémoire est publique et se déroule devant le comité d'évaluation.

**Art. 4.** L'objectif de l'examen est d'évaluer la capacité des diplômés à utiliser les connaissances acquises au cours de leurs études pour produire un travail scientifique traitant de problèmes spécifiques dans le domaine médical ou pharmaceutique.

## CHAPITRE II. ORGANISATION DE LA SOUTENANCE DU MÉMOIRE

**Art. 5.** L'examen de mémoire peut être passé par **les propres diplômés** des programmes de master, s'ils ont réussi tous les examens prévus, s'ils ont accumulé tous les crédits, conformément au programme d'études du programme de master suivi, et s'ils ont préparé et présenté le mémoire dans les délais impartis.

**Art. 6.** Les étudiants en master des promotions précédentes qui ne se sont pas présentés à l'examen de mémoire dans l'année concernée, mais qui ont terminé leurs études (crédits accumulés selon le plan d'études), peuvent également se présenter à l'examen de mémoire moyennant le paiement d'une taxe fixée conformément au règlement sur le montant des droits d'inscription et autres taxes au sein de l'UMPhVT.

**Art. 7.** Les thèmes du mémoire sont établis par le coordinateur scientifique en collaboration avec l'étudiant de master et approuvés par le coordinateur du programme de master concerné. Le coordinateur d'un programme de master est tenu de vérifier la pertinence du sujet choisi pour ce programme. Les propositions de mémoire sont déterminées et affichées par chaque discipline du programme d'études de master, mais le superviseur peut également accepter des sujets proposés par les candidats s'ils sont réalisables. À cet égard, le programme de master encouragera également l'initiative de recherche de chaque candidat.

**Art. 8.** Le mémoire contiendra des éléments de recherche scientifique et sera rédigé selon les critères connus pour de tels travaux, adaptés à la spécialisation.

**Art. 9.** Le coordinateur scientifique peut être un enseignant ayant enseigné dans le programme de master et doit porter le titre scientifique de professeur, de maître de conférences ou de superviseur.

**Art. 10.** La période de dépôt des demandes d'approbation du titre du mémoire (annexe 1) est fixée au début du mois de janvier de l'année de soutenance du mémoire et annoncée par le secrétariat des masters.

**Art. 11.** La structure générale du mémoire est la suivante :

**La partie générale** du mémoire doit refléter l'état actuel des connaissances dans le domaine. Cette partie sera structurée en sous-chapitres. Il est obligatoire de consulter et de citer des ouvrages scientifiques de référence dans le domaine choisi (articles, traités), de date récente (au moins 50% des cinq dernières années).

PROCTORAT DIDACTIC

P-ța Eftimie Murgu, nr. 2, cod 300041, Timișoara, România

Tel: +40256220483

Email: proectoratdidactic@umft.ro

[www.umft.ro](http://www.umft.ro)



**La partie spéciale** du mémoire représente la contribution personnelle de chaque candidat au master. Elle sera structurée comme suit :

*Introduction*, comprenant : Les prémisses de l'étude et les objectifs assumés dans l'étude.

*Matériel et méthode*. Le sous-chapitre doit fournir des données précises pour pouvoir reproduire et vérifier l'étude/expérience (sujets, origine des échantillons, technique de collecte/préparation des échantillons, description du champ de travail, protocole de collecte des données, description de l'équipement et de son utilisation, technique d'analyse des données, logiciel utilisé pour le traitement des données).

*Résultats et discussion*. Le sous-chapitre doit comprendre une présentation objective des données obtenues, sous forme de tableaux et/ou de graphiques. Ces résultats seront interprétés à la lumière des hypothèses de travail initialement formulées et comparés à d'autres résultats obtenus dans le domaine par d'autres groupes d'étude.

*Les conclusions* de l'étude doivent être systématiques, bien exposées et ne mettre en évidence que le sujet étudié.

*La bibliographie* doit être citée dans le texte et les titres bibliographiques doivent être numérotés dans l'ordre où ils sont cités dans le texte.

**Art. 12.** La programmation de la soutenance du mémoire se fait selon la structure de l'année académique approuvée par le Sénat de l'Université et est portée à la connaissance des étudiants de Master par voie d'affichage, en temps utile, sur le tableau de la Faculté et sur le site Internet de l'Université [www.umft.ro](http://www.umft.ro), rubrique Études de Master.

### CHAPITRE III. INSCRIPTION DES CANDIDATS À L'EXAMEN DE MÉMOIRE

**Art. 13.** Le mémoire, en format éditable et en format lettre (PDF), accompagné du rapport du coordinateur scientifique (annexe 4) et des annexes 2 et 3 de la présente méthodologie, est déposé au secrétariat des programmes de master au moins 30 jours avant le début de la session de mémoire. Le rapport du coordinateur scientifique comprendra des appréciations analytiques et synthétiques du contenu du mémoire, ainsi que la note proposée à la suite de l'évaluation du mémoire.

**Art. 14.** Le mémoire est remis au secrétariat, au plus tard le 23.06.2023, en version reliée et en version électronique, à l'adresse électronique [masterat@umft.ro](mailto:masterat@umft.ro).

**Art. 15.** Si le mémoire n'est pas jugé satisfaisant par le conseiller scientifique, les étudiants en master concernés ne peuvent pas s'inscrire à l'examen.

**Art. 16.** Le personnel du secrétariat vérifie la correspondance entre la demande d'inscription à l'examen de mémoire et le formulaire de communication/approbation du titre du mémoire.

**Art. 17.** La période d'inscription et de dépôt des mémoires est conforme à la structure universitaire 2022 - 2023, soit **19.06.2023 - 23.06.2023**.

### CHAPITRE IV. DÉROULEMENT DE L'EXAMEN DE MÉMOIRE

**Art. 18.** L'examen de mémoire se déroule selon la structure de l'année académique, approuvée par le Sénat de l'Université, le **28.07.2023** et consiste en la présentation et la défense du mémoire.

**Art. 19.** A l'issue de la période d'inscription, le secrétariat des programmes de master détermine le nombre de salles nécessaires à la soutenance du mémoire et les autres mesures d'organisation.

**Art. 20.** Au moins 24 heures avant le début de la soutenance du mémoire, la commission d'examen affiche les listes contenant : la spécialisation du master ; l'heure de début et la durée ; la salle où se déroulera la soutenance du mémoire ;

PROCTORAT DIDACTIC

P-ța Eftimie Murgu, nr. 2, cod 300041, Timișoara, România

Tel: +40256220483

Email: [proectoratdidactic@umft.ro](mailto:proectoratdidactic@umft.ro)

[www.umft.ro](http://www.umft.ro)



**Art. 21** - Pour la soutenance du mémoire, les candidats sont introduits dans les salles, identifiés par leur carte d'identité. Les candidats peuvent également utiliser leur carte d'identité temporaire ou leur passeport pour s'identifier.

**Art. 22.** Les candidats qui ne se présentent pas pour la soutenance du mémoire dans la salle à la date et à l'heure fixées pour l'examen sont considérés comme absents.

## CHAPITRE V. PRÉSENTATION ET SOUTENANCE DU MÉMOIRE

**Art. 23.** L'examen de thèse consiste en la présentation et la défense de la thèse.

**Art. 24.** La soutenance du mémoire est publique et se déroule en présence, au même endroit et au même moment, de la commission d'examen et du candidat.

**Art. 25.** L'examen du mémoire se termine par la notation du mémoire avec des notes de 1 à 10. La note attribuée au mémoire reflète à la fois le caractère théorique et appliqué du mémoire et la manière dont il est présenté et défendu par le candidat.

**Art. 26.** L'évaluation du mémoire comprend les étapes suivantes :

a) Les commissions d'évaluation des mémoires sont constituées pour chaque programme d'études de master, sur proposition des coordinateurs des programmes d'études de master, au moins un mois avant la date de soutenance du mémoire, sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration et sont instituées par décision du Recteur de l'UMPhVBT.

b) Chaque commission est composée d'un président, d'au moins 2 membres et d'un secrétaire. Le président de la commission d'examen de fin d'études doit avoir le rang de professeur d'université ou de maître de conférences.

c) Les membres de la commission de mémoire doivent être des professeurs titulaires des programmes de master et doivent avoir le titre scientifique de docteur et le rang d'enseignant de superviseur, de maître de conférences ou de professeur d'université. Le travail opérationnel de la commission est assuré par un secrétaire de commission. Le secrétaire du comité doit avoir au moins le grade d'assistant universitaire et n'a qu'une fonction de gestion des documents.

d) La composition des commissions de mémoire ainsi que le nombre de leurs membres ne doivent pas être modifiés pendant les examens finaux et doivent être publiés sur le site web de l'institution. Toute modification de la composition des commissions d'examen de mémoire et des commissions de résolution des recours, pour des raisons dûment justifiées, avant la date de l'examen final, doit être approuvée par le recteur de l'université, sur proposition du coordinateur du programme.

Les membres des commissions d'examen des mémoires ne peuvent pas être en relation avec les candidats ou entre eux en tant que conjoints, parents ou alliés jusqu'au troisième degré inclus, conformément à la loi.

**Art. 27.** Les critères d'évaluation des mémoires sont les suivants :

a) la pertinence du sujet étudié par rapport au programme de Master suivi ;

b) le respect des exigences de la structure d'un travail original ayant un potentiel d'application : état actuel des connaissances, prémisses, objectifs, matériel et méthode, résultats, conclusions ;

c) la sélection et l'utilisation de la bibliographie ;

d) la qualité de la présentation orale ainsi que la capacité à rendre l'ensemble de l'étude essentielle dans le temps imparti ;

e) la capacité à interagir avec le comité et à répondre à des questions supplémentaires.

**Art. 28.** Les délibérations des commissions sur la détermination des résultats de l'examen du mémoire ne sont pas publiques.

**Art. 29.** La note est attribuée par la commission sur proposition du responsable scientifique du mémoire. Chaque membre de la commission propose une note de 1 à 10. Les notes des membres de la commission sont des nombres entiers.

PROCTORAT DIDACTIC

P-ța Eftimie Murgu, nr. 2, cod 300041, Timișoara, România

Tel: +40256220483

Email: prorektoratdidactic@umft.ro

[www.umft.ro](http://www.umft.ro)



**Art. 30.** La moyenne du mémoire est calculée avec deux décimales, sans arrondi, exclusivement sur la base des notes attribuées par les membres de la commission d'examen.

**Art. 31.** La note minimale de réussite à l'examen du mémoire est de 6,00 (six).

**Art. 32.** Les résultats de l'examen de mémoire sont portés à la connaissance des candidats par voie d'affichage, au plus tard 48 heures après la date de l'examen, sur le panneau d'affichage du secrétariat et sur le site internet de l'institution.

**Art. 33. (1)** La composition des commissions d'analyse et de résolution des recours est établie par les facultés, sur proposition des conseils de faculté, au moins un mois avant la date de l'examen du mémoire, est approuvée par le Conseil d'administration et est établie par décision du recteur. Les commissions d'analyse et de résolution des recours sont composées de 3 membres, dont un président, autres que les membres de la commission d'examen et un secrétaire (qui n'a qu'une fonction de gestion des documents) et sont publiées sur le site web de l'Université, [www.umft.ro](http://www.umft.ro).

**(2)** La composition des commissions de recours, ainsi que le nombre de leurs membres, ne peuvent être modifiés pendant la durée des examens finaux.

**(3)** Les membres des commissions d'examen et de résolution des recours ne peuvent pas être en relation avec les candidats ou entre eux en tant que conjoints, parents et alliés jusqu'au troisième degré inclus, conformément à la loi.

**(4)** Les décisions des commissions d'examen et de règlement des recours sont définitifs.

Les résultats des épreuves orales, sportives et d'aptitude artistique ne peuvent être contestés.

**(5)** Les recours contre les notes obtenues peuvent être adressés dans les 24 heures suivant l'affichage des résultats, par écrit au doyen de la faculté, y compris en ligne à l'adresse [masterat@umft.ro](mailto:masterat@umft.ro).

**(6)** Les recours sont résolus exclusivement au niveau de la faculté et les décisions des commissions d'analyse et de résolution des recours sont définitives et rendues dans les 24 heures suivant la fin du délai de recours.

## CHAPITRE VI. MESURES POUR GARANTIR L'ORIGINALITÉ DU CONTENU DU MÉMOIRE

**Art. 34 (1)** Dans les programmes de master, 10% des mémoires sont contrôlés, par sondage, à l'aide du programme anti-plagiat de l'Université.

**(2)** Tous les mémoires contrôlés, approuvés et soutenus devant les commissions d'examen, sont conservés dans le programme informatique anti-plagiat de l'UMPhVBT afin d'être utilisés pour contrôler l'originalité des mémoires les années suivantes.

**Art. 35. (1)** Les mémoires, à vérifier avec le logiciel anti-plagiat utilisé par l'Université, doivent être envoyés par courrier électronique *en format Word sans bibliographie* au plus tard le 31.05 de la dernière année d'études pour tous les programmes d'études des Facultés de médecine, de médecine dentaire et de pharmacie à l'adresse électronique suivante : [evb@umft.ro](mailto:evb@umft.ro).

**(2)** Les articles seront vérifiés dans leur forme complète et définitive au maximum deux fois.

Dans le courriel, l'objet doit mentionner le nom du candidat à la thèse.

Afin d'éviter l'engorgement des derniers jours, les mémoires seront envoyés en temps utile, en respectant les délais fixés dans la présente méthodologie.

**(3)** Le rapport de similitude généré après le premier contrôle et le rapport de similitude complet généré après le deuxième contrôle (le cas échéant) (.pdf et .html) contiennent toutes les données nécessaires pour établir l'originalité du travail par le coordinateur du mémoire, qui est le seul à pouvoir effectuer une analyse précise des emprunts détectés par le système anti-plagiat.

**(4)** Le rapport de similitude doit toujours être analysé par le coordinateur du mémoire. Il convient également d'examiner si un trop grand nombre d'emprunts potentiels provenant d'une même source n'apparaît pas.



(5) La valeur du coefficient de similitude 1 détermine le pourcentage du mémoire qui contient des phrases de 5 mots ou plus trouvées dans la base de données mère, dans d'autres universités affiliées ou dans des sources Internet. Le coefficient de similitude 1 ne doit normalement pas dépasser 50 %.

(6) La valeur du coefficient de similitude 2 détermine le pourcentage du document qui contient des phrases de 25 mots ou plus trouvées dans les bases de données susmentionnées. Le coefficient de similarité 2 ne doit normalement pas dépasser 5 %.

(7) Afin d'interpréter correctement le rapport de similitude, les opérations suivantes doivent être effectuées:

(a) il est nécessaire de vérifier la valeur des coefficients de similitude et il est considéré comme suspect si le seuil de 50 % pour le coefficient de similitude 1 et de 5 % pour le coefficient de similitude 2 est dépassé;

b) il faut analyser la liste des "Fragments les plus longs identifiés comme similaires" (les fragments dont le nombre de mots est supérieur à 200 sont considérés comme suspects et doivent donc être soigneusement vérifiés ; si de tels fragments existent, ils doivent être trouvés en utilisant le lien "marquer le fragment" et il faut vérifier si ces fragments sont cités) ;

c) faire défiler la liste des "Documents contenant des fragments similaires", en considérant en particulier les documents contenant des fragments dépassant la limite du quotient de similarité 2 (ces documents sont marqués en caractères gras). Si de tels documents apparaissent, surtout s'ils se trouvent au début de la liste, il faut utiliser le lien "marquer le fragment" et vérifier s'il s'agit de phrases courtes dispersées dans le document (dans ce cas, on peut considérer qu'il s'agit d'emprunts aléatoires), ou s'il s'agit de longs fragments de texte qui sont contigus et séparés seulement par de courtes phrases (ce type de situation éveillera des soupçons) ;

d) en cas de suspicion, le rapport de similitude doit être soumis à une analyse précise, qui se fonde, outre l'utilisation des fonctions du rapport de similitude présentées aux points 1 à 3, sur l'analyse précise du contenu du document, en tenant compte du marquage des fragments qui ont été découverts par le système dans d'autres textes".

(8) Si le coordinateur du mémoire constate que ces seuils sont dépassés dans le rapport de similitude, le candidat devra refaire les fragments identifiés comme problématiques sous la supervision du coordinateur. Le travail sera alors soumis à nouveau afin de générer le rapport de similitude complet. Si les problèmes persistent, le travail et les rapports correspondants seront envoyés au directeur du programme anti plagiat de l'UMPh "Victor Babeș" Timișoara à l'adresse [sursoniu@umft.ro](mailto:sursoniu@umft.ro).

(9) Le rapport de similitude (complet) généré après le contrôle anti-plagiat sera signé par le(s) coordinateur(s) de la thèse.

(10) Le document issu de la vérification de l'originalité du contenu du mémoire à l'aide du programme anti-plagiat de l'université, signé et enregistré, doit être remis par les étudiants au secrétariat pendant la période d'enregistrement et de dépôt du mémoire, jusqu'au 23.06.2023 au plus tard.

**Art. 36.** Les auteurs du mémoire et les coordinateurs scientifiques assument l'entière responsabilité de l'originalité et de la qualité du travail préparé et présenté lors de la soutenance du mémoire.

**Art. 37.** Il est interdit de vendre des travaux scientifiques en vue de faciliter la falsification par l'acquéreur de la paternité d'un mémoire. Si un plagiat ou une falsification de la paternité du travail par achat/commerce est constaté, le diplômé ne sera pas autorisé à se présenter à l'examen de thèse.

**Art. 38.** Les sanctions correspondantes sont énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie académique professionnelle, partie intégrante de la Charte universitaire de l'UMPhVBT, conformément aux dispositions de la Loi sur l'éducation n° 1/2011.

**Art. 39.** Le Recteur peut annuler, avec l'approbation du Sénat de l'Université, un examen de mémoire, un certificat ou un diplôme, lorsqu'il est prouvé qu'il a été obtenu par des moyens frauduleux ou en violation des dispositions du Code d'éthique et de déontologie universitaire.

## CHAPITRE VII. DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES

PRORECTORAT DIDACTIC

P-ța Eftimie Murgu, nr. 2, cod 300041, Timișoara, România

Tel: +40256220483

Email: [prorektoratdidactic@umft.ro](mailto:prorektoratdidactic@umft.ro)

[www.umft.ro](http://www.umft.ro)



**Art. 40.** Les diplômés qui ont réussi l'examen de thèse se voient délivrer, par le bureau des archives académiques de l'UMPhVBT, le diplôme de fin d'études accompagné du supplément au diplôme, dans un délai de 12 mois à compter de la date de promotion.

**Art. 41.** Jusqu'à la délivrance du diplôme, les diplômés ayant réussi l'examen de fin d'études reçoivent des attestations de fin d'études, qui confèrent à leur titulaire les mêmes droits juridiques que le diplôme.

**Art. 42.** En cas de perte ou de destruction, la délivrance d'une nouvelle attestation s'effectue selon les modalités prévues pour la délivrance d'un duplicata de diplôme.

**Art. 43.** (1) Les diplômés qui ne se présentent pas à l'examen de mémoire ou qui ne le réussissent pas reçoivent, sur demande, un certificat de fin d'études sans examen, attestant l'achèvement d'un programme d'études.

(2) Le certificat de fin d'études sans examen de fin d'études universitaires contient les éléments minimaux obligatoires suivants :

- a) les données d'identification du diplômé ;
- b) le domaine d'études universitaires ;
- c) le programme d'études/la spécialisation ;
- d) la période d'études ;
- e) le nombre moyen d'années d'études ;
- f) le statut d'accréditation/autorisation provisoire de fonctionnement, la forme d'enseignement, la langue d'enseignement, la localisation géographique, le nombre de crédits et l'acte réglementaire qui les établit (décision gouvernementale, arrêté ministériel, selon le cas) ;
- g) le numéro de l'arrêté ministériel/lettre d'acceptation des études/approbation de l'inscription / certificat de reconnaissance des études - pour les étudiants étrangers ;
- h) la fonction, le nom, le prénom et la signature des personnes de l'institution en fonction à la date de réalisation (recteur, secrétaire général de l'université, doyen, secrétaire général de la faculté) et le sceau de l'université.

## CHAPITRE VIII. DISPOSITIONS FINALES

**Art. 44.** Conformément à la loi, pendant la période d'institution de l'état d'urgence, de nécessité ou d'alerte, sur la base de l'autonomie universitaire, du respect de la qualité de l'acte d'enseignement et de la responsabilité publique, le mémoire peut être soutenu en ligne, selon une procédure approuvée par le Conseil d'Administration et le Sénat de l'université. La version en ligne du mémoire sera intégralement enregistrée pour chaque diplômé et archivée au niveau de la faculté.

**Art. 45.** La présente méthodologie pour l'organisation et le déroulement de la soutenance du mémoire de master a été approuvée par le Sénat de l'Université par la Résolution du Sénat n° 32/4840/22.02.2023 et s'applique à la session de juillet 2023.

**RECTEUR,**  
**Dr. Octavian Marius Crețu,**  
**Professeur universitaire**

PROCTORAT DIDACTIC

P-ța Eftimie Murgu, nr. 2, cod 300041, Timișoara, România

Tel: +40256220483

Email: [proectoratdidactic@umft.ro](mailto:proectoratdidactic@umft.ro)

[www.umft.ro](http://www.umft.ro)





## FORMULAIRE DE COMMUNICATION/APPROBATION DU TITRE DU MÉMOIRE

Nom et prénom de l'étudiant en master :

\_\_\_\_\_

Programme de master :

\_\_\_\_\_

Titre du mémoire :

\_\_\_\_\_

Coordinateur scientifique (grade d'enseignement/ prénom/ nom) :

\_\_\_\_\_

Discipline:

\_\_\_\_\_

Coordinateur scientifique \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Coordinateur du programme de master \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Doyen de la Faculté de \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Masterand \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

PRORECTORAT DIDACTIC

P-ța Eftimie Murgu, nr. 2, cod 300041, Timișoara, România

Tel: +40256220483

Email: prorektoratdidactic@umft.ro

[www.umft.ro](http://www.umft.ro)



## FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXAMEN DE MÉMOIRE

A l'attention de la Faculté de \_\_\_\_\_

Le/La soussigné/e \_\_\_\_\_

je vous prie de bien vouloir approuver mon inscription à l'examen de mémoire, session: \_\_\_\_\_

Je précise que le titre du mémoire est :

\_\_\_\_\_

Le coordinateur scientifique du projet est :

\_\_\_\_\_

Approuvé par le coordinateur scientifique: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Approuvé Doyen Faculté de \_\_\_\_\_

Grade didactique / Nom/Prénom \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Masterand: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

PRORECTORAT DIDACTIC

P-ța Eftimie Murgu, nr. 2, cod 300041, Timișoara, România

Tel: +40256220483

Email: [prorectoratdidactic@umft.ro](mailto:prorectoratdidactic@umft.ro)

[www.umft.ro](http://www.umft.ro)



## D É C L A R A T I O N

Le/La soussigné/e .....  
candidat/e à la session d'examen du mémoire \_\_\_\_\_ à la Faculté  
de \_\_\_\_\_ de l'UMPh "Victor Babeș" à Timișoara, Programme de Master \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_,  
Domaine \_\_\_\_\_, je déclare sous ma propre responsabilité que le présent mémoire, dirigé  
par le coordinateur scientifique (nom et grade d'enseignement) :

est le résultat de mon travail, basé sur mes recherches et sur des informations obtenues de sources qui ont  
été citées et indiquées, conformément aux règles éthiques, dans les notes bibliographiques.

Je déclare que je n'ai pas utilisé tacitement ou illégalement le travail d'autrui et qu'aucune partie de  
la thèse ne porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'une autre personne physique ou morale.

Je déclare que la thèse n'a pas été soumise sous cette forme à un établissement d'enseignement  
supérieur pour l'obtention d'un diplôme ou d'un titre scientifique ou d'enseignement.

Date \_\_\_\_\_

Signature du coordinateur scientifique,

Signature du candidat,

PRORECTORAT DIDACTIC

P-ța Eftimie Murgu, nr. 2, cod 300041, Timișoara, România

Tel: +40256220483

Email: [prorectoratdidactic@umft.ro](mailto:prorectoratdidactic@umft.ro)

[www.umft.ro](http://www.umft.ro)



## RAPPORT pour l'évaluation du mémoire

avec le titre : \_\_\_\_\_

par le/la diplômé/e : \_\_\_\_\_

sous la coordination de : \_\_\_\_\_

### LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

#### 1. L'importance du thème et de la structure de l'œuvre

- l'importance et l'actualité du thème,
- le cadrage du thème dans les préoccupations internationales, nationales et régionales.

Répond aux critères d'évaluation:

Oui  Non

Oui  Non

#### 2. Le contenu scientifique du travail

- l'ouvrage est de type :
  - étude primaire (recherche originale observationnelle, expérimentale ou interventionnelle)
  - étude secondaire (résumant les études primaires de la littérature sous la forme d'une *revue systématique* ou d'une *méta-analyse*)

Répond aux critères d'évaluation:

Oui  Non

Oui  Non

- la complexité du sujet

Oui  Non

#### 3. Préparation de la thèse

- les objectifs de la recherche scientifique
- méthode de recherche et méthodologie de recherche
- la clarté de la rédaction
- la capacité d'analyse et de synthèse

Répond aux critères d'évaluation:

Oui  Non

Oui  Non

Oui  Non

Oui  Non

#### 4. L'iconographie

- matériel et méthode
- résultats : tableaux, graphiques, illustrations

Répond aux critères d'évaluation:

Oui  Non

Oui  Non

#### 5. Les conclusions

- la clarté de la formulation
- contributions propres/éléments originaux

Répond aux critères d'évaluation:

Oui  Non

Oui  Non

#### 6. Bibliographie

- échelle et actualité
- citation dans le texte

Répond aux critères d'évaluation:

Oui  Non

Oui  Non

Le diplômé a réalisé le dossier de thèse conformément à la méthodologie de soutenance de thèse de l'UMPhVBT.

Le travail répond aux exigences scientifiques et méthodologiques pour être défendu devant le comité de thèse.

Proposition de note \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_).

Date,

Signature du coordinateur scientifique,

PROCTORAT DIDACTIC

P-ța Eftimie Murgu, nr. 2, cod 300041, Timișoara, România

Tel: +40256220483

Email: prorektoratdidactic@umft.ro

[www.umft.ro](http://www.umft.ro)